



## Protocole sanitaire mis à jour le 08/12/2021 dans le contexte du COVID-19 pour les Accueils de Loisirs Périscolaires, Mercredis et Vacances

### Consignes générales :

- Une personne par équipe sera désignée référente COVID-19. Elle assure le suivi sanitaire, formalise et diffuse les règles de prévention et gère la survenue d'un cas détecté.
- En cas de fièvre ( $\geq 38^\circ$ ) ou symptômes évoquant la COVID-19, l'animateur doit rester chez lui et en informer sa hiérarchie
- Informer les parents de la nécessité de prendre la température de leur enfant avant l'arrivée à l'accueil de loisirs, si  $\geq 38^\circ$  ou symptômes visibles, l'enfant doit être gardé à la maison et informer le directeur si suspicion de Covid-19.
- Se laver les mains en arrivant sur son lieu de travail et après s'être occupé d'un enfant.
- Aérer plusieurs fois par jour les salles de vie.
- Nettoyage et désinfection des locaux, équipements et matériel, 1 fois/jour.

### Détection d'un cas confirmé :

La survenue d'un cas positif confirmé dans un groupe entraîne la suspension du groupe pour 7 jours. Toutefois, les enfants pourront être réintégrés sous réserve de présenter un résultat de test négatif. L'ensemble des enfants du groupe concerné sont fortement invités à réaliser un autre test 7 jours après le contact avec le cas confirmé.

### Port du masque,

#### Pour le personnel :

Le niveau 3 du protocole sanitaire impose le port du masque obligatoire pour tous les personnels en intérieur comme à l'extérieur.

#### Pour les enfants :

- Le port du masque est à proscrire pour les enfants d'âge maternel.
- Le port du masque est obligatoire pour les enfants d'âge élémentaire pour les activités en espace clos ainsi qu'à l'extérieur (4 masques par jour).

## Règles de distanciation physique :

- La distanciation physique doit être maintenue entre mineurs de moins de 6 ans de groupe différents. Pas de distanciation entre mineurs du même groupe.
- Pour les mineurs de six ans et plus, le principe est la distanciation physique d'au moins 2 mètres lorsqu'elle est matériellement possible. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre mineurs d'un même groupe, y compris pour les activités physiques et sportives.
- La distanciation physique doit être maintenue, dans tous les cas, entre les mineurs de groupes différents.

## Le brassage :

- La limitation du brassage entre mineurs de groupes différents est requise.
- En fonction de leur taille, les accueils organisent le déroulement des activités pour limiter les croisements entre jeunes de groupes différents.

## Enfants, des bons gestes à avoir :

Attribuer un espace personnel à chaque enfant afin qu'il puisse ranger ses effets personnels et tout objet transitionnel (doudous, peluches etc.).

Avant de retrouver mes copains et copines en accueil de loisirs, je dois m'assurer de plusieurs choses et je vais devoir le faire avec mes parents :



- \* Je m'assure d'être en bonne santé, que je n'ai pas de température ( $>37.8^{\circ}$ ), que je ne tousse pas et que je me sens bien.
- \* Avant de partir de la maison, je vais aux toilettes et je me lave les mains
- \* A mon arrivée, je vais avoir envie de m'approcher, de faire la bise et de prendre dans mes bras mes copains-copines et mes animateurs.

Il va falloir que je me retienne, je dis bonjour en envoyant un bisou ou en levant la main et je reste à distance raisonnable



\* Je me lave les mains régulièrement c'est-à-dire :

à mon arrivée, en revenant de dehors, avant et après les activités, avant et après être allé(e) aux toilettes, avant et après mangé,

\* Et si jamais je manipule un objet qui ne m'appartient pas.

\* Et je n'oublie pas de mettre du savon, c'est important !

Je m'essuie les mains avec le papier et le mets dans la poubelle à ma disposition. Je compte jusqu'à 30. Je n'oublie pas les ongles et le pouce et entre les doigts.



\* Si j'éternue ou je tousse, je dois le faire dans mon coude pour ne pas postillonner sur les autres ...

je vais devoir me laver les mains,  
Après m'être mouché(e) forcément, ben oui, si j'éternue !

Et mon mouchoir, hop, dans la poubelle !



## L'accueil des parents :

- L'accueil des parents (arrivée et sortie) devra être organisé de façon à éviter au maximum le regroupement des adultes et des enfants dans le respect des gestes barrières (port du masque pour les adultes, maintien de la distanciation physique).  
**Les parents ne doivent pas rentrer dans les salles de vie et d'activités des enfants.**
- Les parents doivent être informés par voie d'affichage du protocole sanitaire et de la procédure de prise en charge d'un enfant avec symptômes.

## Utilisation des locaux :

- L'accueil est assuré dans les locaux habituellement utilisés.
- Organiser les sens de circulation au sein de la structure en le matérialisant pour éviter les croisements de groupes.
- L'accès et utilisation des espaces collectifs extérieurs est autorisé (jeux, bancs etc.)
- L'aération des locaux doit être fréquente et durer au moins 15 mn, avant l'arrivée des enfants, entre chaque activité ou pause et durant le nettoyage de fin de journée.
- Le nettoyage des locaux et des mobiliers est réalisé au moins une fois par jour, ainsi que la désinfection des surfaces les plus fréquemment touchés par les enfants.

## Les activités :

- Les activités seront pensées en intégrant les contraintes imposées par les gestes barrières et seront organisées tous les jours à l'intérieur d'un même groupe.
- La mise à disposition d'objets et matériels pédagogiques partagés au sein d'un même groupe est permise.
- Un objet peut être utilisé par différents groupes à la condition d'avoir été désinfecté entre l'utilisation par chaque groupe (ex : tricyclos, trottinettes, ballons...)
- Les sorties sont autorisées sous réserve du respect des restrictions locales ou nationales d'accès aux lieux d'activités

- L'intervention des personnes intervenant ponctuellement au sein de l'accueil est autorisée dans le respect des règles de distanciation et des gestes barrières. L'intervenant peut dans la 1/2 journée ou journée intervenir sur 2 groupes différents le port du masque étant obligatoire.
- L'utilisation des salles bibliothèque collective, salle spécifique est autorisée en appliquant les règles d'évitement de croisement de groupe, de désinfection de l'espace et du matériel.
- Privilégier les lectures par l'animateur.
- Les activités physiques et sportives peuvent être organisées dans le respect des mesures d'hygiène et de la réglementation applicables aux activités sportives.

## La restauration :

- \* Nous mangerons avec les copains et les animateurs de notre groupe si cela est possible.
- \* L'aménagement des tables est prévu pour assurer la règle de distanciation physique.

## La sieste :

- La sieste doit être réservée en priorité aux plus petits. Le lit doit être identifié pour chaque enfant.
- Pour les autres enfants penser à attribuer un espace personnel pour un temps de repos.

### Conduite à tenir face à un enfant présentant les symptômes du COVID-19 :

- Prévoir une salle pour isoler l'enfant et l'équiper d'un masque chirurgical.
- Isoler l'enfant et appeler les parents pour qu'ils viennent le récupérer. Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires appeler le SAMU (Voir protocole spécifique).
- Procéder au nettoyage et à la désinfection des locaux et du matériel.
- Etre en capacité de fournir la liste nominative des enfants s'étant croisés afin de pouvoir réaliser le traçage des personnes contacts.

